

**LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET SES 8 MUNICIPALITÉS ONT CONCLU UNE ENTENTE
AVEC LA VILLE DE QUÉBEC POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Château-Richer, le 23 janvier 2020 — En décembre dernier, la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses 8 municipalités ont conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour le traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires ainsi que pour l'incinération des ordures aux installations de la Ville de Québec.

C'est donc l'ensemble des matières recyclables et des ordures de la MRC qui seront traitées graduellement aux installations de la Ville de Québec, dès janvier 2020. Pour les résidus alimentaires, ces derniers seront acheminés à la Ville de Québec en 2022, date prévue de la mise en service du Centre de récupération de la matière organique de la Ville de Québec.

En ce qui concerne les matières organiques, la MRC, dans le cadre de la mise en œuvre de sa *Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles*, a évalué différents scénarios de traitement. Le Centre de biométhanisation de la Ville de Québec s'est avéré un choix logique pour la MRC de par sa proximité. De plus, les résidus alimentaires de la MRC seront transformés en produits à haute valeur ajoutée soit un biogaz, un gaz naturel renouvelable, qui substituera la consommation de carburant fossile, de même que deux éléments fertilisants, soit un digestat et un engrais liquide azoté, qui seront tous deux valorisés en milieu agricole.

La collecte des résidus alimentaires sur la Côte-de-Beaupré débutera donc en 2022. Avec cette collecte, la MRC de La-Côte-de-Beaupré a comme objectif de détourner de l'élimination près de 2 000 tonnes de résidus alimentaires annuellement. Pour y arriver, la participation de tous les citoyens et de toutes les entreprises de la MRC est requise. Surveillez les activités d'information à venir dès 2020.

- 30 -

Source : Michel Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier
418-824-3444